



**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

GOUTX Alain
MORETTI Jean-Marc
ROGER Nicole
GRANGER Claire
DEBUIGNE Joël
THORIN Christophe
BARRÉ Annick
JEANTHEAU Nicole

Affaire suivie par V. EVE-CROUZET
Ligne directe : 02 54 56 68 54
✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 17 juin 2021

N/réf : C.P.90.21 -EM-VEC

Objet : CT du 1^{er} juillet 2021

CONVOCATION REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TITULAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale se réunira :

Le Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 9h00
EN VISIOCONFERENCE

1) **9h00**, le Comité Technique siégera pour exercer les missions dévolues au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

- Information : Pour information, accidents du travail sur la période d'avril à mi-juin 2021 portés à la connaissance du service prévention
- SMAEP GRAND CHAMBORD-VINEUIL : Protocoles d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante
- CELLETES, CHAILLES, VAL ECO: Pour information, nomination d'un assistant de prévention

2) **9h30**, seront examinés les dossiers relevant de la compétence du Comité Technique.

En votre qualité de **TITULAIRE** de cette instance, je vous rappelle que :

- l'article 29 du règlement intérieur du comité technique du 15 janvier 2019, prévoit que « les représentants suppléants des deux collèges qui ne remplacent pas un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du comité technique. Ils ne peuvent toutefois pas prendre part aux votes ».

En cas d'empêchement de votre part, vous voudrez bien avertir le plus tôt possible par retour de mail (assistant@cdg41.org et v.eve-crouzet@cdg41.org ou tél : 02.54.56.28.53).

Je vous rappelle que les pièces transmises par les collectivités pour l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultées dans nos locaux, sur rendez-vous individuel et dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID (en pièce jointe).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Éric MARTELLIERE





CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER

BOTHEREAU Christophe
GUERINEAU Christine
HESNAULT Séverine
ASTIE Emile
BOUSSET Karine
KABELITZ Eva
CHAUDE Delphine
GUILLOT Claude

Affaire suivie par V. EVE-CROUZET
Ligne directe : 02 54 56 68 54
✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 17 juin 2021

N/réf : C.P.90.21-EM-VEC

Objet : CT du 1^{er} juillet 2021

CONVOCATION REPRESENTANT DU PERSONNEL TITULAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale se réunira :

Le Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 9h00
EN VISIOCONFERENCE

1) **9h00**, le Comité Technique siégera pour exercer les missions dévolues au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Information : Pour information, accidents du travail sur la période d'avril à mi-juin 2021 portés à la connaissance du service prévention

SMAEP GRAND CHAMBORD-VINEUIL : Protocoles d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante
CELLETES, CHAILLES, VAL ECO: Pour information, nomination d'un assistant de prévention

2) **9h30**, seront examinés les dossiers relevant de la compétence du Comité Technique.

En votre qualité de **TITULAIRE** de cette instance, je vous rappelle que :

- l'article 29 du règlement intérieur du comité technique du 15 janvier 2019, prévoit que « les représentants suppléants des deux collèges qui ne remplacent pas un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du comité technique. Ils ne peuvent toutefois pas prendre part aux votes ».

En cas d'empêchement de votre part, vous voudrez bien avertir le plus tôt possible par retour de mail (assistant@cdg41.org et v.eve-crouzet@cdg41.org ou tél : 02.54.56.28.53).

Je vous rappelle que les pièces transmises par les collectivités pour l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultées dans nos locaux, sur rendez-vous individuel et dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Éric MARTELLIERE





**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

**BOURDEL Pascal
LEFEVRE Annabelle
BOUILLON Sandrine
GAUTHIER Bruno
MONTILLON Virginie
BROUILLON Guillaume
BEAUGRAND Laurence
BASTIDE Corinne**

Affaire suivie par V. EVE-CROUZET
Ligne directe : 02 54 56 68 54
✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 17 juin 2021

N/réf : C.P.90.21-EM-VEC

Objet : CT du 1^{er} juillet 2021

INFORMATION REPRESENTANT DU PERSONNEL SUPPLEANT

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale se réunira :

Le Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 9h00
EN VISIOCONFERENCE

1) **9h00**, le Comité Technique siégera pour exercer les missions dévolues au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

- Information : Pour information, accidents du travail sur la période d'avril à mi-juin 2021 portés à la connaissance du service prévention
- SMAEP GRAND CHAMBORD-VINEUIL : Protocoles d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante
- CELLETES, CHAILLES, VAL ECO: Pour information, nomination d'un assistant de prévention

2) **9h30**, seront examinés les dossiers relevant de la compétence du Comité Technique.

En votre qualité de **SUPPLÉANT** de cette instance, je vous rappelle que :

- l'article 29 du règlement intérieur du comité technique du 15 janvier 2019, prévoit que « les représentants suppléants des deux collègues qui ne remplacent pas un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du comité technique. Ils ne peuvent toutefois pas prendre part aux votes ».

En cas d'empêchement de votre part, vous voudrez bien avertir le plus tôt possible par retour de mail (assistant@cdg41.org et v.eve-crouzet@cdg41.org ou tél : 02.54.56.28.53).

Je vous rappelle que les pièces transmises par les collectivités pour l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultées dans nos locaux, sur rendez-vous individuel et dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Éric MARTELLIERE



**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

**VALLÉE Solange
SOIRAT Isabelle
BOUVIER Jacques
COLART Philippe
AUGÉ Michèle
FROMET Marie-Astrid
PIGOUREAU Albert
CHADENAS Jean-Claude**

Affaire suivie par V. EVE-CROUZET
Ligne directe : 02 54 56 68 54
✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 17 juin 2021

N/réf : C.P90.21-EM-VEC

Objet : CT du 1^{er} juillet 2021

INFORMATION REPRESENTANT DES COLLECTIVITES SUPPLEANT

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale se réunira :

**Le Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 9h00
EN VISIOCONFERENCE**

1) **9h00**, le Comité Technique siégera pour exercer les missions dévolues au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

- Information : Pour information, accidents du travail sur la période d'avril à mi-juin 2021 portés à la connaissance du service prévention
- SMAEP GRAND CHAMBORD-VINEUIL : Protocoles d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante
- CELLETES, CHAILLES, VAL ECO: Pour information, nomination d'un assistant de prévention

2) **9h30**, seront examinés les dossiers relevant de la compétence du Comité Technique.

En votre qualité de **SUPPLÉANT** de cette instance, je vous rappelle que :

- l'article 29 du règlement intérieur du comité technique du 15 janvier 2019, prévoit que « les représentants suppléants des deux collèges qui ne remplacent pas un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du comité technique. Ils ne peuvent toutefois pas prendre part aux votes ».

En cas d'empêchement de votre part, vous voudrez bien avertir le plus tôt possible par retour de mail (assistant@cdg41.org et v.eve-crouzet@cdg41.org ou tél : 02.54.56.28.53).

Je vous rappelle que les pièces transmises par les collectivités pour l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultées dans nos locaux, sur rendez-vous individuel et dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Éric MARTELLIERE

